

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 19 Novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 13 novembre 2020

Date d'affichage : 20 novembre 2020

Date de transmission : 20 novembre 2020

Ordre du jour :

- DPU
- Inscription au projet « Petites villes de demain »
- Mise à jour de la longueur de voirie communale
- Renouvellement de la convention avec ADS (Application Droit du Sol)
- Remboursement d'un acompte du gîte suite à une annulation en raison de la crise sanitaire
- Fixation des tarifs communaux
- Fleurissement 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. le Maire.

Présents : Christian LEMASSON, Maire ;

Valérie RADOU, Mikaël JUPIN, Nathalie THIEBAUD, Christian SYBILLE, Aurélie VIAUD-FORTUN, adjoints ;

Jean-Michel GONNET, Véronique LEFEBVRE, Lionel CISSE, Patricia TESSIER, Philippe DERENNES, Arnaud ROBIDAS, Hervé BLOSSIER, Karine PÉAN, Mégane BOUVET, Jean-Joachim BELLESSORT, Sophie POURCEAU, conseillers municipaux.

Absentes excusées :

Marinette GOULU ayant donné procuration à Aurélie VIAUD-FORTUN, Charlène BOUILLY ayant donné procuration à Jean-Joachim BELLESSORT

Séance du 19 Novembre 2020

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 8 RUE FRANCOIS CHANCEL

Monsieur Christian SYBILLE, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien, soumis à droit de préemption, situé 8 rue François Chancel, parcelle cadastrée section C n°1036 pour 1 010 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 4 RUE ERNEST SOUTY

Monsieur Christian SYBILLE, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption, situé 4 rue Ernest Souty, parcelle cadastrée section C n°732 pour 517 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 2 IMPASSE DES LILAS

Monsieur Christian SYBILLE, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption, situé 2 impasse des Lilas, parcelle cadastrée section C n°593 pour 636 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **N'exerce pas** le droit de préemption urbain sur ce bien.

INSCRIPTION AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Valérie RADOU, 1^{ère} adjointe en charge des affaires culturelles, informe les conseillers municipaux du programme des « Petites villes de demain » et ses objectifs.

Le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales a lancé le 1^{er} octobre 2020, un nouveau dispositif national, dénommé « Petites villes de demain » ayant pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pilote la mise en œuvre de ce programme et le délègue territorialement aux préfets de Département.

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 19 Novembre 2020

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

-Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%, apport d'expertises),

-L'accès à un réseau, grâce au club « Petites villes de demain », afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques entre acteurs du programme,

-Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisés en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Ce programme bénéficiera d'un budget national de 3 milliards d'euros (hors plan de relance) sur la durée du mandat municipal.

Vu le programme des « Petites villes de demain » de septembre 2020,

Vu le courrier du 26 octobre 2020 de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé présentant la candidature de Conlie au programme des « Petites villes de demain »,

Considérant les enjeux d'être lauréat de ce programme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la candidature de la Ville de Conlie, au dispositif « Petites Villes de Demain», en binôme avec la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y référant.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

La longueur de voirie communale est actuellement de 32 940 mètres (26 788 mètres à caractère de chemin et 6 152 mètres à caractère de rue).

Suite à la création du lotissement « Le Champ des Trois », il convient de classer la voirie nouvelle dans le domaine public communal, à savoir :

- 508 mètres à caractère de rue (Rue de la Fabrique),
- 222 mètres de voies à caractère de chemin (prolongement de la VC23 : Vieux Chemin du Mans).

Séance du 19 Novembre 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CLASSE 730 mètres de voirie supplémentaire dans le domaine public communal portant à 27 010 mètres de voies à caractère de chemin et 6 660 mètres à caractère de rue soit un total de 33 670 mètres.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DES SOLS.

Vu la décision du comité syndical du Pays du Mans en date du 21 janvier 2015 relative à la modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans pour permettre la mise en place d'un service Application du Droit des Sols (ADS), à la demande de communautés de communes impactées par la Loi ALUR ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2015 portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans ;

Vu la délibération du 16 avril 2015 portant sur l'accord de conventionner avec le Pays du Mans pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols ;

Monsieur le Maire précise que :

- Monsieur le Président du syndicat mixte du Pays du Mans a notifié à la commune une convention de prestation de service pour l'instruction du droit des sols, prenant effet au 1^{er} juillet 2021 et qui précise les modalités pratiques de cette instruction, le rôle de la commune ainsi que du service ADS ;
- Le coût de cette prestation est de 4 € par habitant et par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la convention de prestation de service et ses modalités pratiques, pour l'instruction du droit des sols, proposée par le syndicat mixte du Pays du Mans, prenant effet au 1^{er} juillet 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 19 Novembre 2020

REMBOURSEMENT D'ACOMPTE AU GITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de remboursement d'acompte de Mme xxxx suite à l'annulation d'une location du gîte communal en raison de la crise sanitaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de rembourser l'acompte de 167.00 € versé par Mme xxxx le 8 octobre 2020 pour la location du gîte du 13 au 16 novembre 2020 sous référence 198889.

TARIFS CAMPING A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs du camping à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

2021 - Camping (à compter du 1er janvier 2021)			
Par nuitée	HT	TVA 10%	TTC
Emplacement 2 personnes et voiture	3,36	0,34	3,70
Personne supplémentaire	1,36	0,14	1,50
Enfant - 7 ans supplémentaire	0,91	0,09	1,00
Lave-linge (le jeton)	3,64	0,36	4,00
Electricité	2,27	0,23	2,50
Garage mort + électricité	3,64	0,36	4,00
Forfait chantier + électricité	3,64	0,36	4,00
Forfait Camping-car 2pers + eau+electricité	9,09	0,91	10,00
Chalet			
Semaine du vendredi 16h au vendredi 10h	172,73	17,27	190,00
Week-end du vendredi 16h au lundi 10h	77,27	7,73	85,00
Nuitée	38,18	3,82	42,00

TARIFS GÎTE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs du gîte au 1^{er} janvier 2022 comme suit :

Location de la salle du gîte applicable au 01/01/2022	
Soirées privées suivant disponibilités	260,00
Acompte	104,00
Réunion privée en journée suivant dispo	104,00
Dépôt de garantie	387,00
Passage an 2022	
Passage en 2022 pour 3 nuits	900,00
Acompte	25 % à la réservation

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 19 Novembre 2020

Dépôt de garantie	387,00
2 étages - basse saison (01/10 au 30/04)	
Weekend 3 nuits	694,00
Forfait 2 nuits hors week-end	260,00
Forfait 4 nuits	740,00
Forfait 5 nuits	760,00
Forfait 6 nuits	780,00
1 étage - basse saison (du 01/10 au 30/04)	
Weekend 3 nuits	585,00
Forfait 2 nuits hors week-end	230,00
Forfait 4 nuits	660,00
Forfait 5 nuits	671,00
Forfait 6 nuits	692,00
Tarif haute saison (01/05 au 30/09), on rajoute par forfait	54,00
Options	
Lit d'enfant	Gratuit
Paire de draps + taie d'oreiller lit 1 personne	11,00
Paire de draps + taie d'oreiller lit 2 personnes	16,00
Taie d'oreiller	5,00
Nettoyage rez de chaussée	106,00
Nettoyage rez de chaussée + 1 étage	161,00
Nettoyage complet	214,00
Pressing des draps	192,00
Remplacement de la vaisselle cassée (Calculé sur la valeur réelle d'achat)	
Assiette creuse	2,60
Assiette dessert	1,90
Assiette plate	2,60
Bac de rangement grand modèle	13,30
Bac de rangement petit modèle	6,15
Bol	4,50
Bouilloire	38,50
Cafetière	26,80
Casserole 28 cm	70,00
Casserole diamètre 180	37,00
Casserole diamètre 200	40,00
Corbeille à pain	5,76
Coupe à sorbet	1,90
Couteau à poisson	1,34
Couteau à steak	1,02
Couteau de table	1,60
Couteaux à pain	15,70
Couteaux à trancher	15,70
Couteau d'office	1,50

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 19 Novembre 2020

Couvercle diamètre 180	24,40
Couvercle diamètre 200	26,40
Couvercle diamètre 240	33,00
Couvercle du bac de rangement grand modèle	10,80
Couvercle du bac de rangement petit modèle	3,70
Couvercle du faitout 36 cm	14,40
Cuillère à café	0,30
Cuillère à soupe	1,00
Cuillère de service	4,00
Cuillère en bois	1,90
Décapsuleur	4,90
Ecumoire	10,70
Ecumoire inox	15,40
Eplucheur économe	2,70
Faitout 32 cm	72,50
Faitout 36 cm	72,50
Fouet inox L 300	11,00
Fourchette	1,00
Fourchette à poisson	2,00
Fourchette de service	4,00
Grille-pain	29,40
Légumier	9,60
Louche	4,00
Louche inox diamètre 10	15,40
Ouvre-boîtes	22,10
Passoire	42,70
Passoire à gras diamètre 36	52,80
Passoire inox	12,60
Pichet inox	15,40
Pichet pyrex (grand)	3,50
Pichet pyrex (petit)	1,60
Planche poly 600x400	36,60
Planche à rôtir alu 450x350	55,80
Plat à rôtir 600x400	67,00
Plat inox	8,80
Poêle 36 cm	29,80
Poêle 40 cm	36,70
Poêle diamètre 280	16,00
Poêle diamètre 360	24,80
Robot Philips	61,80
Saladier jaune	17,10
Soucoupe déjeuner	1,80
Soucoupe tasse	1,30
Spatule	3,30

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 19 Novembre 2020

Spatule bois	2,70
Tasse	1,90
Tasse déjeuner	2,80
Tire-bouchon	2,70
Vase	11,20
Verre 11 cl	2,00
Verre 16 cl	2,00
Verre apéritif	1,00
Verre dégustation	1,90
Verre flûte	1,90
Pelle à tarte	6,10
Boule à thé	4,35
Paire de ciseaux	7,75
Cuillère boule de glace	6,00
Essoreuse à salade	38,80
Plateaux inox	16,90
Plats ronds inox	19,40
Verre jus de fruits	1,00
Remplacement literie et divers (calculé sur la valeur réelle d'achat)	
Alèze 140x190	21,20
Alèze 90x190	14,15
Couette 140x190	31,40
Couette 90x190	18,10
Couverture 140x190	34,50
Couverture 90x190	19,00
Drap dessus 140x190	24,00
Drap dessus 90x190	14,15
Drap housse 140x190	15,70
Drap housse 90x190	9,40
Housse de couette 140x190	33,00
Housse de couette 90x190	23,60
Oreiller	7,10
Sous taie d'oreiller	3,10
Taie d'oreiller	4,00
Tapis de bain	12,30

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 19 Novembre 2020

TARIFS COMMUNAUX A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Location de la salle des fêtes	
Particuliers (type vin d'honneur) la demi-journée suivant disponibilités	87
Associations locales (gratuit 1 fois par an)	111,00
Associations extérieures à la commune	135
Sociétés commerciales	212
Vaisselle	36
Cuisine	36
Sono	36

Location de la salle des associations	
Associations locales	Gratuité
Associations extérieures à la commune	68
Sociétés commerciales	86

Location de la salle de gym	
Associations extérieures à la commune / l'heure	9,10
Associations extérieures à la commune / la 1/2 journée	32,00
Associations extérieures à la commune / la journée	61,00
Particuliers (occasionnellement après accord mairie) / l'heure	4,00

Travaux effectués par les services techniques (salaire brut des agents + charges patronales / nb d'heures annuelles des agents)	
L'heure	21,00

Divers	
Encart d'1/10ème de page pour annonce Conlinoise exclusivement (gratuité pour l'année 2021)	45
Redevance dépôts sauvages	100
Permis de stationnement (commerces ambulants) tarif par jour	7,7

TARIFS DE LA MÉDIATHÈQUE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY AU 01 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs de la médiathèque Antoine de Saint-Exupéry à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 19 Novembre 2020

2021 - Médiathèque (à compter du 01 janvier 2021)		
	Habitants Conlie	Habitants hors Conlie
Adultes	8,00	11,00
Moins 18 ans	Gratuit	4,00
Bénévoles	Gratuit	Gratuit
Etudiants	Gratuit	4,00
Demandeur emploi	Gratuit	4,00
Ecoles, centre de loisirs, Ram	Gratuit	35,00
Vacanciers (adhésion à la semaine avec conservation de la CNI)	4,00	4,00
Carte perdue	2,00	2,00
Livre d'occasion	1,00	1,00
Photocopie NB	0,20	0,20

La couleur des tickets correspond aux tarifs suivants :

Tickets "jaune canari" à 8 € pour les adultes habitant Conlie

Tickets "vert printemps" à 11€ pour les adultes hors commune

Tickets "bleus cobalt" à 4 € pour les moins de 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi hors commune ainsi que pour les tarifs vacanciers par semaine

Tickets "rose papago" à 35 € pour les écoles, centres de loisirs et RAM hors commune

Tickets "bleu clair" à 2 € pour le remplacement des cartes perdues

Tickets "mandarine" à 0,20€ pour les photocopies

Tickets "violet" à 1 € à la vente de livres d'occasion

FLEURISSEMENT 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 4 abstentions et 15 voix pour :

- **Attribue** les bons d'achat suivants, d'un montant de 20€ (27x20 = 540€), à dépenser avant le 31 décembre 2021 chez les commerçants sédentaires ou non de Conlie comme suit :

M. et Mme	ANGERS/MAUBOUSSIN
Monsieur	BERTHIER
Madame	BLAVETTE
M. et Mme	CHAUMONT
Madame	CHEVALLIER
Madame	DEMANGE
Madame	DHOMMEE
M. et Mme	EMERY
Madame	EPINEAU
Madame	GARREAU
M. et Mme	GAUTIER JM

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 19 Novembre 2020

Madame	GAUTIER MT
M. et Mme	GUYET
M. et Mme	JUILLET
Madame	LAMOTTE
Madame	LELONG
Monsieur	LEMOINE
M. et Mme	LEPLU/MARMION
M. et Mme	LIBERT
M. et Mme	PEAN
M. et Mme	PELLETIER
Madame	PESQUET
Madame	RICHARD
Madame	ROUSSEAU
Madame	SAVREUX
M. et Mme	TESSIER
M. et Mme	VOVARD